**Cahier de charge**

Un établissement désire réaliser une application WEB de gestion des absences des étudiants. Cette application comporte deux volets : le volet administration et le volet utilisation.

Volet administration :

L’application à réaliser doit permettre à un administrateur de créer une filière rattachée à un département. Chaque filière consiste en modules qui consistent eux aussi, en éléments de modules. L’administrateur doit être capable de créer ces éléments de module et ces modules et de les rattacher à des filières. Il doit aussi pouvoir ajouter des enseignants et les rattacher au département, modifier leur affectation à des éléments de modules ou de supprimer de telles affectations. Au début de chaque année, il doit importer les informations concernant les étudiants à partir de fichiers Excel dans la base de données de l’application en respectant l’appartenance de chaque étudiant au département approprié. A la fin de chaque semestre, l’administrateur doit être capable de lister les états des absences de chaque étudiant par filière, par module et par élément de module. A chaque fin d’année, il doit faire un backup pour récupérer l’état des absences de tous les étudiants. L’administrateur doit pouvoir modifier ou supprimer toute sorte d’entité créée.

Volet utilisation :

L’application peut être utilisée par le chef de département et les enseignants. Le chef de département doit être capable de scinder les listes d’étudiants en des groupes de TD et de TP (donnant lieu à des entités groupe de TD et groupe de TP pour chaque entité globale). Une fois cette opération est réalisée, les enseignants peuvent renseigner la base de données lors de chaque séance à travers une interface de saisie des absences. Ils doivent aussi être capable de modifier le type d’absence (justifiée ou non justifiée), comme ils peuvent supprimer une absence suite à une erreur. Le chef de département doit pouvoir dresser des états mensuels par élément de module, module et filière en vue de pouvoir prendre les mesures nécessaires vis-à-vis des étudiants dépassant les seuils d’absence définis par le règlement.